VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **056/2023**

Autres domaines compétences : 9 – 9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 28/09/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 23
Date d'affichage : 17/10/2023

VOTE : Voix Pour : 21 Voix contre : 0 Abstentions : 2

L'an deux mil vingt-trois le 11 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à Mme Florence LECAMUS, M. Antoine BIGNON à M. Mostefa MAACHI, M. Florian MENAGER à M. Christophe ROBIEUX, M. Christian RICHARD à Mme Hélène DEBACKER.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Périodicité du Trait d'Union

➲ **Rapporteur : M. ROBIEUX, Adjoint à la culture**

Vu le CGCT
Considérant que la parution du Trait d'Union tous les 2 mois est trop rapprochée et engendre une charge de travail conséquente à l'agent en charge de la rédaction,

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme Hélène DEBACKER + pouvoir de M. Christian RICHARD)** :

- **DECIDE** que la parution du Trait d'Union sera Trimestrielle soit 4/an au lieu de 6 actuellement.

➢ **PRECISE** que suite à une question de la minorité le nombre de caractères pour la tribune de la minorité reste à 12 000/an ce qui représente 3 000 caractères/TU au lieu de 2 000 caractères actuellement.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20231011-Del-056-2023-AI
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023